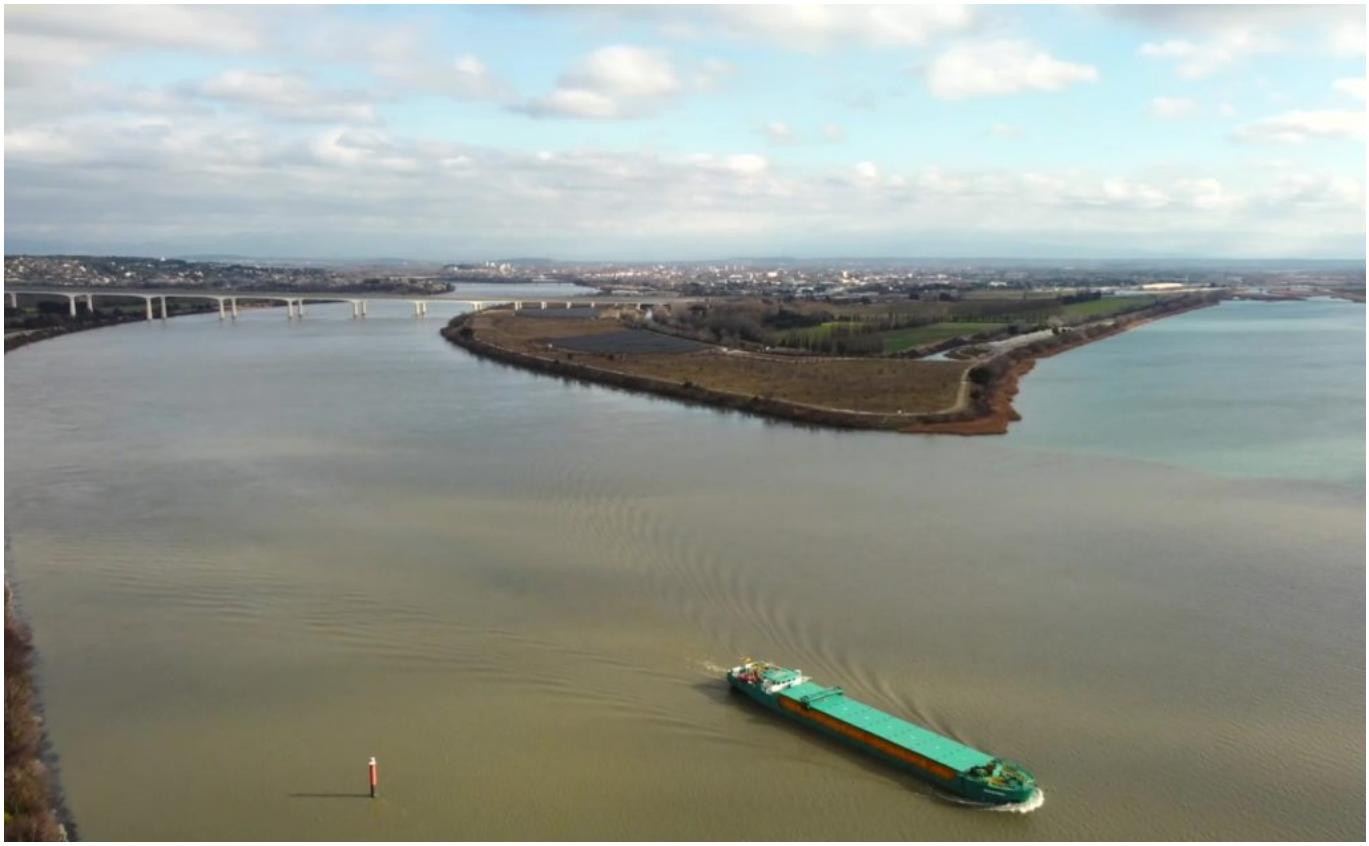
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Bassin de vie d'Avignon : les intercommunalités veulent jouer collectif



Trois départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI, le bassin de vie d'Avignon est tiraillé par de nombreuses contraintes. Les intercommunalités de ce territoire entendent pourtant désormais travailler ensemble pour mener des projets communs. Avec au programme pour débuter : la mobilité durable et l'aménagement du territoire.

Huit intercommunalités du bassin de vie d'Avignon viennent d'engager une démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs. »

Dépasser les périmètres institutionnels

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin), les Communautés de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Ventoux Sud, Sorgues du Comtat et le Pays d'Apt Luberon pour le Vaucluse, ainsi que l'agglomération du Gard rhodanien et la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Communauté de communes du Pont du Gard pour le Gard, entendent ainsi dépasser ces freins administratifs. Objectif : mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

Nombreux défis à relever

« Les différentes intercommunalités qui composent le grand bassin de vie d'Avignon sont ainsi confrontées à de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de transition écologique ou de positionnement régional, expliquent les 8 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »

« Le grand bassin de vie d'Avignon est un véritable espace vécu aux nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, poursuivent ces collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie. Les déplacements quotidiens de toutes natures, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles en font un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels. »

Les transports et l'aménagement pour priorité

A l'initiative du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat, avec l'appui de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), 2 premières rencontres ont eu lieu depuis le mois de juillet entre les présidents de ces intercommunalités. A cette occasion, ces derniers ont défini des sujets prioritaires de coopération, en particulier la mobilité et l'aménagement du territoire.

Une feuille de route a été fixée pour 2022 :

- déterminer la forme la plus adaptée de cette alliance qui ne doit pas se substituer aux compétences et prérogatives des intercommunalités ;
- préfigurer et lancer des actions communes, notamment en matière de mobilité durable.

« Au mois de février 2022, un troisième rendez-vous est prévu et sera ouvert aux autres intercommunalités du Grand bassin d'Avignon (ndlr : on pense à celles du Nord des Bouches-du-Rhône plus particulièrement) souhaitant être associées à cette démarche. Elle aura pour objectif d'avancer dans la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »

Webinaire de l'Aurav, et si on parlait de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

capacité alimentaire des territoires ?



La Dréal Paca (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le réseau des Aurav (agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur) vous invitent à assister le mardi 7 décembre 2021 de 14h à 17h au webinaire sur la nécessité et l'intérêt de mieux concilier les enjeux de planification et de capacité alimentaire des territoires.

Des exemples concrets

Ce temps d'échange laisse une large place aux témoignages d'élus et de techniciens impliqués dans des projets à la croisée des politiques alimentaires et de planification. Retrouvez le programme complet ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le lien de la visio sera envoyé aux personnes inscrites ici.

Les sujets abordés
L'agriculture urbaine, les projets agro-écologique et alimentaire, la ferme ressource, les démarches en cours en Paca.
MH

Les réveils de L'Aurav : 'Quelles logiques territoriales pour le e-commerce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les réveils de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) proposent de faire le point et d'échanger sur un sujet concernant l'aménagement des territoires ou le mode de vie de leurs habitants et dans un format court. Ce webinaire matinal s'adresse aux élus, techniciens des collectivités et socio-professionnels.

Au programme

• Les formes physiques du e-commerce dans le bassin de vie d'Avignon avec Cyrille Genre-Grandpierre et Alain Richaud, enseignants-chercheurs à l'UMR Espace – département de géographie-aménagement, Avignon Université.

• Les effets du e-commerce en matière d'aménagement territorial : étude de cas en Région Auvergne-Rhône-Alpes, avecJulien Clémenti et Clément Devreton, Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Les infos pratiques

Les réveils de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse). Jeudi 25 novembre 2021 de 8h45 à 9h30. En webinaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Inscription aurav@aurav.org Renseignements auprès d'Anne-Lise Bénard, Directrice d'études observation territoriale et socio-économique. anne-lise.benard@aurav.org / 06 61 18 56 62
Webinaire : Le e-commerce : quelles logiques territoriales ? ***Lien de la visio : https://us06web.zoom.us/j/84476895855***
MH

Vaison Ventoux : le 'Schéma de cohérence territoriale' approuvé



Le Scot Vaison Ventoux (Schéma de cohérence territoriale) a été approuvé à l'unanimité par les élus, devenant ainsi le 1er Scot de France compatible avec le Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

« L'AURAV (ndlr : Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) est fière d'avoir accompagné la Communauté de communes Vaison Ventoux depuis 2016 dans ce nouveau projet de territoire et remercie l'ensemble des partenaires et collaborateurs qui ont participé à ce projet. » Début 2006, la communauté de communes, composée alors de 14 communes, a engagé un vaste chantier. Aujourd'hui, cette démarche collective qui a nécessité une intense mobilisation des élus, des représentants de la société civile et des personnes publiques, touche à sa fin.

Vous avez dit Scot ?

Le Schéma de cohérence territoriale est un document public d'urbanisme favorisant le développement équilibré et durable du territoire. Outil de planification stratégique, il doit permettre d'élaborer un projet sur des thèmes essentiels pour la vie de tous les jours : croissance des communes et offre de logements, aménagement économique et accueil des entreprises, développement des transports en commun et des circulations douces, protection des paysages et des ressources naturelles… L'ambition est de concilier une dynamique territoriale nécessaire à la création d'activités et d'emplois et la préservation de la qualité de vie de la Communauté Vaison Ventoux.

Miser sur l'excellence environnementale

La communauté de communes est « un territoire d'exception par ses paysages et ses milieux naturels, son vignoble, son patrimoine », c'est également un territoire qui accueille des populations résidentielles et touristiques attirées par le cadre. Vaison Ventoux entend bien tirer parti de cette richesse et définit un fort niveau d'exigence environnemental. « Cette ambition ne constitue pas un frein au développement économique et urbain. Il s'agit au contraire de considérer que l'avenir de la commune passe par sa capacité à préserver les fondamentaux de son paysage, l'intégrité de ses milieux et de ses ressources naturelles, tout en permettant au territoire et aux communes de se développer, d'évoluer, de progresser. »

Complémentarité des territoires

Il s'agit pour le territoire de concilier une identité agricole et rurale mais également un potentiel d'attractivité économique lié à la proximité de la vallée du Rhône. Vaison Ventoux joue également la solidarité et la complémentarité au sein du réseau de Bourgs centre qui l'entourent avec Nyons-Valréas au Nord et Bollène-Tricastin à l'ouest, en renforçant le rayonnement de sa ville centre et son influence dans le Nord Vaucluse. Le territoire s'inscrit enfin dans un positionnement différencié par rapport aux agglomérations d'Orange et de Carpentras en cultivant son identité rurale et les caractéristiques des villages, tout en étoffant l'armature urbaine de la ville de Vaison.

1er Scot Sraddet de France

Le projet, qui se décline autour de six objectifs, inclue notamment l'urbanisation de façon durable. Cette dimension est ainsi en totale adéquation avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Sud (Sraddet). Ce document d'orientation, chargé

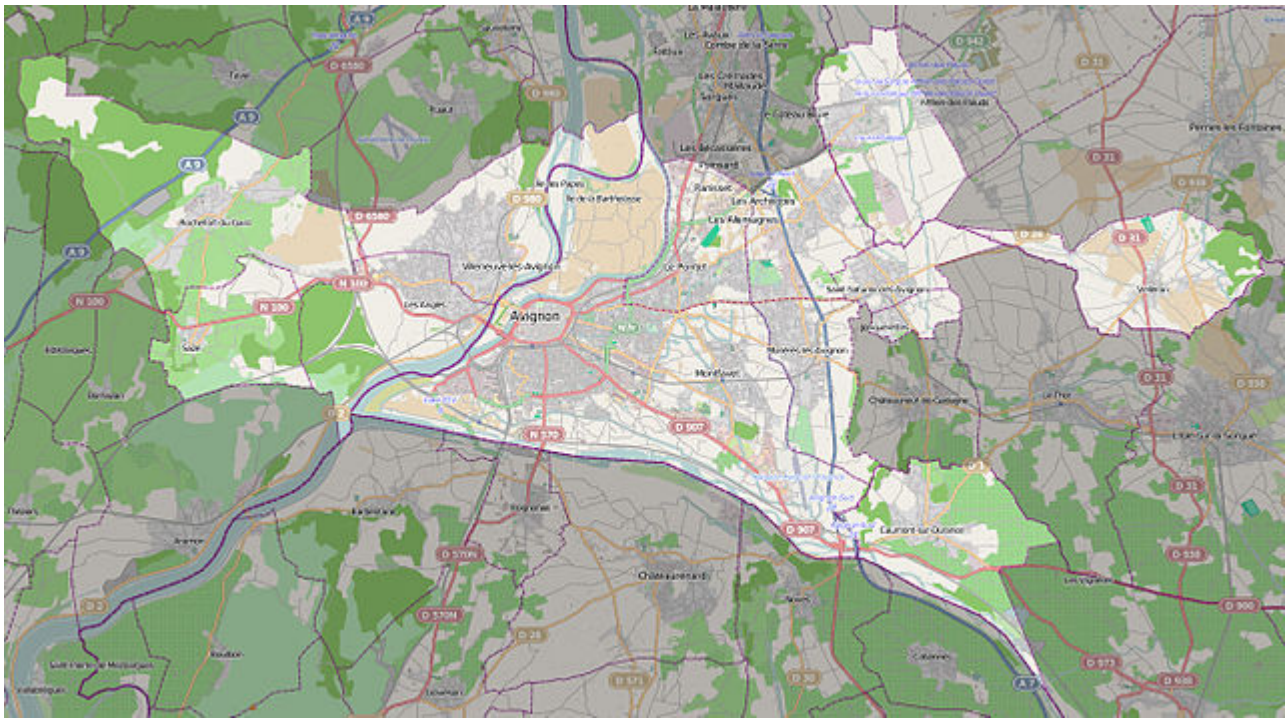
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

d'organiser la stratégie régionale à moyen et long terme (2030 et 2050), s'inscrit dans un contexte onusien plus large. Adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, le 'Programme de développement durable à l'horizon 2030' se décline en 17 objectifs afin de lutter contre la pauvreté, la faim et la dégradation de la planète, et en faveur de la prospérité et la paix

Ainsi, nombre d'objectifs assignés par la loi au Sraddet portent notamment sur des thématiques telles que l'agriculture durable, la gestion durable des ressources, l'énergie, la résilience, les modes de consommation et de production durables, la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et de la biodiversité…

Grand Avignon, quel avenir ?



L'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav) vient de livrer 'Le profil du Grand Avignon ses atouts et spécificités pour envisager demain ?' Une analyse du territoire comparée à de grandes agglomérations et métropoles françaises pour mieux se situer.

En résumé ? Le Grand Avignon bénéficie d'un dynamisme démographique avéré, d'une population

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

étudiante présente et qui progresse, d'une offre culturelle importante, d'un cadre de vie et d'aménités urbaines (qualité agréable et utile) exceptionnelles qui feront la différence avec les métropoles, ou encore d'une offre en médecine de ville diversifiée et relativement accessible. En parallèle, les indicateurs de revenus, d'inégalités ou d'accès à l'emploi révèlent des enjeux forts en termes de politiques publiques. Le nombre important d'EPCI dans l'aire urbaine d'Avignon (plus d'une dizaine) et la faiblesse de leurs coopérations est également un frein à la mise en œuvre de politiques publiques à la bonne échelle, notamment en matière de mobilité. Les indicateurs confirment le Grand Avignon en tant que territoire urbain et pôle économique 'à taille humaine', où les proximités entre les acteurs publics et privés, la ville et la campagne, les lieux d'habitation et la nature constituent des atouts stratégiques recherchés par les populations et les forces économiques.

Un EPCI central et de dimension réduite dans son aire urbaine

Le Grand Avignon se caractérise à l'échelle nationale par une taille relativement réduite pour une intercommunalité centrale d'une aire urbaine aussi importante comptant 530 000 habitants. Cette dernière constitue un espace de référence et de comparaison à l'échelle du territoire français, pour saisir les dynamiques fonctionnelles d'un bassin de vie : mobilité, économie, habitat… Ainsi, la correspondance entre le périmètre institutionnel du Grand Avignon et celui de l'aire urbaine d'Avignon est faible. Il représente à peine 15 % de sa surface et du nombre de communes, et seulement un tiers de sa population. En revanche, en tant que pôle économique principal, il compte pour 43 % de l'emploi. Cette facette du Grand Avignon a son importance dans la lecture de certains indicateurs. L'interdépendance d'une intercommunalité par rapport aux territoires voisins est logiquement accentuée pour celles de plus petites tailles par rapport à leur aire urbaine.

De nombreux échanges avec les territoires voisins

Le Grand Avignon connaît ainsi de très nombreux échanges avec ses territoires voisins en termes de flux domicile-travail, d'accès aux services et aux lieux de consommation ou encore de pratiques culturelles. Cette situation oblige à de fortes coopérations entre EPCI de l'aire urbaine pour répondre efficacement aux défis en matière économique, environnementale, sociale ou de mobilité.

Une sur-représention des fonctions de cultures et de loisirs

Globalement, la part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) est relativement modeste dans le Grand Avignon. En effet, l'agglomération compte 8,7 % de CFM dans l'emploi total, contre 10,6 % à l'échelle nationale et 15,5 % dans l'ensemble des agglomérations du panel. Le Grand Avignon se caractérise cependant par une surreprésentation des cadres des fonctions cultures et loisirs. Ce type de fonction se retrouve davantage dans les agglomérations de taille modeste (à l'exception de Paris).

Une croissance démographique due au solde naturel et migratoire

Avec un taux de croissance de +0,6 % par an sur la période 2010-2015 (et 2011-2016), le Grand Avignon se positionne parmi les grandes agglomérations dynamiques, dans la moyenne des métropoles françaises. À cheval sur deux régions, le territoire s'inscrit à la croisée de la Région Occitanie, démographiquement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

dynamique, et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur où les trois métropoles enregistrent une croissance moins forte que le Grand Avignon, et en deçà de la moyenne nationale. La croissance démographique du Grand Avignon est supérieure à la moyenne nationale et correspond à la moyenne observée à l'échelle des métropoles, ce qui en fait un territoire dynamique. Cependant, sa croissance est essentiellement portée par le solde naturel. Son solde migratoire, qui révèle d'une forme d'attractivité, est quasi nul. Son évolution démographique est donc endogène. À noter que de grandes agglomérations françaises affichent un déficit migratoire important qui reflète une perte d'attractivité.

La population française

La population française – 66,1 millions d'habitants en 2015 – a enregistré une croissance de près de 1,6 million d'habitants en cinq ans. Globalement, cette croissance est particulièrement portée par les grandes agglomérations et leur aire d'influence. Elle se concentre particulièrement sur la façade atlantique, Toulouse, le littoral méditerranéen (notamment d'Occitanie) et Rhône-Alpes.

Contexte sociétal

Dans un contexte sociétal où la part de l'existence consacrée au travail est de plus en plus réduite, où la crise du Covid va sans aucun doute accélérer les formes de télétravail, la qualité du cadre de vie, notamment pour les villes dites intermédiaires, est un atout de taille pour l'attractivité des territoires. Le cadre de vie évoque souvent un logement adapté aux besoins et aspirations de chacun mais il englobe aussi une multitude de composantes : la proximité des espaces naturels ou agricoles, la présence de la nature en ville, la qualité des espaces publics, une offre d'équipements culturels, récréatifs et sportifs, une gamme commerciale adaptée, des aménités urbaines…

Le cadre de vie ? La nature en ville !

Ainsi, le Grand Avignon se trouve en seconde position (ex-aequo avec Annecy) des agglomérations de moins de 250 000 habitants et arrive en 3e position parmi l'ensemble des 59 intercommunalités du panel. Le lien entre ville et nature participe également à un cadre de vie de qualité. Dans le Grand Avignon, l'agriculture périurbaine, même si elle est sous pression et en régression, occupe encore une part significative du territoire. Les espaces agricoles sont encore très présents.

L'Evasion sur Grand écran

L'offre de fauteuils de cinéma par habitant place le Grand Avignon en tête des 59 intercommunalités du panel. Une analyse similaire en matière de places de théâtre n'a pas été effectuée par manque de données véritablement comparables à l'échelle nationale. Mais elle placerait sans aucun doute le Grand Avignon en très bonne position.

L'hébergement des personnes âgées ? Un véritable enjeu !

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué dans le grand Avignon. Les personnes âgées de 65 ans ou plus, dits les seniors, représentent 18,6 % de la population de France (hors Mayotte).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Ils sont globalement moins représentés dans les grandes agglomérations et métropoles du panel que sur le reste du territoire national (16 % contre 20 %). Toutefois, leur représentativité au sein des grandes intercommunalités françaises est très variable, variant du simple au triple : de 9,3 % à Cergy-Pontoise à 24,3 % à Toulon.

19,5% de personnes âgées de 65 ans et plus

Dans le Grand Avignon, les séniors représentent 19,5 % de la population, soit près de 37 500 personnes. Une proportion supérieure au niveau national (18,6 %) et à celui des intercommunalités du panel (16,2 %). Le vieillissement de la population reflète l'amélioration de l'espérance de vie et l'avancée en âge des générations nées dans l'entre-deux-guerres, face à une natalité qui recule. Entre 2010 et 2015, le poids des séniors s'est accentué de 1,8 point à l'échelle nationale, soit une hausse de 13 % quand la population totale s'est accrue de seulement 2,4 %. Globalement, la part des séniors progresse moins dans les métropoles (+1,3 point) et dans les grandes agglomérations (+1,75 point) qu'ailleurs (+2,1 points). Pour autant, la part des séniors dans le Grand Avignon progresse de 2,3 points, correspondant à plus de 5 300 séniors supplémentaires en 5 ans. Il se positionne ainsi parmi les grandes agglomérations françaises qui affichent des progressions les plus conséquentes.

Trop peu d'Ehpads

Avec le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie, la question du logement des personnes âgées, qu'elles soient valides, en perte d'autonomie ou dépendantes, est un enjeu majeur pour les territoires.

En France et dans le Grand Avignon

En France, l'offre en Ehpad (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est de 165 places pour 1 000 personnes de plus de 80 ans, soit 610 000 lits en 2018. Les métropoles, en premier lieu, et les grandes agglomérations, sont les territoires les plus tendus : respectivement 129 et 136 places en moyenne pour 1 000 personnes de plus de 80 ans. Le Grand Avignon, avec 94 places pour 1 000, fait partie des trois intercommunalités de France métropolitaine (avec Perpignan et Limoges) qui affichent une offre en Ehpad la plus faible. En croisant l'offre en Ehpad et l'évolution particulièrement forte des séniors de plus de 80 ans (+18,8 % entre 2010 et 2015), le Grand Avignon fait donc partie des agglomérations qui affichent les tensions les plus fortes du panel.

La prise en charge du grand âge

Les enjeux d'équipements gérontologiques s'expriment fortement, d'autant plus que le niveau de vie des habitants y est particulièrement bas. En dehors des Ehpad, d'autres solutions de logement des personnes âgées existent. Elles dépendent notamment de l'état de santé de la personne, des situations familiales, ou des revenus. On citera par exemple : les résidences services seniors, qui sont des ensembles de logements privatifs pour les personnes âgées (à la vente ou en location) associés à des services collectifs comme la restauration, l'animation ou le gardiennage ; ou les résidences autonomie, majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif, au coût du logement modéré.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Accroissement du nombre d'étudiants

A l'échelle nationale, le nombre d'étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur n'a pas cessé de croître entre 2011 et 2016 (+2,2 %/an au sein du panel). Outre l'évolution démographique française, cette croissance des effectifs étudiants s'explique par la hausse régulière du taux de poursuite d'études après l'obtention du baccalauréat et du nombre d'étudiants étrangers. Le Grand Avignon a vu croître sa population estudiantine de +1 %/an entre 2011 et 2016 : un taux en-deçà de la moyenne du panel d'observation mais une progression toutefois supérieure à l'évolution démographique enregistrée sur la même période (+0,6 %/an).

52 étudiants pour 1 000 habitants

Avec 52 étudiants pour 1 000 habitants, le Grand Avignon se situe dans la moyenne des agglomérations de petites tailles. Cette faible densité estudiantine, en comparaison avec les métropoles françaises (81 pour 1 000 hab.), est observable dans toutes les grandes agglomérations et métropoles de l'arc méditerranéen, exception faite de Montpellier où la proportion étudiante (167 pour 1 000 hab.) est l'une des plus élevées de France. Le Grand Avignon enregistre d'ailleurs une densité étudiante supérieure à celle observée à Toulon (34), Aix-Marseille (50), Nîmes (49) ou Perpignan (36). L'origine géographique des étudiants (selon leur département d'obtention du bac) est un des critères du niveau d'attractivité et de rayonnement des établissements d'enseignement supérieur. Certaines agglomérations ont un bassin de recrutement très élargi (Tours, Montpellier ou Toulouse) alors que d'autres, à l'image du Grand Avignon – où 55 % des étudiants ont obtenu leur bac en Vaucluse et 28 % dans un département limitrophe – ont un bassin de recrutement beaucoup plus restreint.

Le chômage des jeunes

Les jeunes âgés de 25 à 34 ans sont globalement deux fois plus concernés par le chômage que l'ensemble de la population active. Dans le Grand Avignon, la part des jeunes en situation de chômage s'élève à 37,1 % en 2015, un taux supérieur à la moyenne nationale de plus de 7 points. La géographie du chômage des jeunes reprend clairement celle du chômage de l'ensemble des actifs même si des nuances existent, notamment dans le sud-est où la proportion de jeunes en situation de chômage est moins forte que dans le nord de la France. Le Grand Avignon est également concerné par une faible proportion de jeunes occupés dans sa population active (21,6 %), avec un taux dans la lignée des autres grandes agglomérations françaises (hors métropoles). De manière générale, les territoires dont la part des jeunes actifs dans la population active est faible sont soit les plus petites agglomérations du panel, soit des agglomérations observées relativement élargies embrassant des espaces plus ruraux. Ce sont les agglomérations les plus importantes et les métropoles, dotées d'une offre d'enseignement supérieur, qui enregistrent logiquement une forte présence de jeunes dans leur population active. Le poids des jeunes en études dans la population totale explique en partie la présence importante de jeunes actifs.

Une surqualification marquée des travailleurs

La surqualification des travailleurs (ou déclassement) peut traduire une inadéquation entre le niveau ou l'offre de formation et le marché de l'emploi. Elle peut révéler des difficultés à attirer ou développer sur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

le territoire des activités à forte valeur ajoutée. À l'image des taux de chômage et de la présence des jeunes dans la population active, les situations de déclassement sont plus fréquentes dans le sud et le nord de la France. Ainsi, dans le Grand Avignon, 26,6 % des diplômés occupent un emploi sous-qualifié (employé ou ouvrier) par rapport à leur niveau de diplôme. Cette proportion importante se situe au-dessus des moyennes nationales (23,5 %) et des autres agglomérations du panel hors métropoles (23,7 %). Une fois encore, les métropoles sont davantage préservées du déclassement, à l'exception de Toulon (34,6 %) et Nice (28,1 %) qui présentent des taux parmi les plus élevés du panel.

Un faible niveau de vie

Le niveau de vie dans les grandes agglomérations et les métropoles françaises est légèrement supérieur à la médiane française. Les écarts entre les 59 intercommunalités du panel peuvent néanmoins être très forts. Les niveaux de vie les plus confortables – avec plus de 2 000 euros par mois et par unité de consommation (UC) – sont observés à Versailles, Saint-Germain, Paris-Saclay et à Annecy. Quatre métropoles de province se distinguent également par des revenus élevés – de l'ordre de 1800-1850 € par mois : Nantes, Rennes, Toulouse et Grenoble. À l'autre extrémité, les agglomérations les plus pauvres se situent principalement dans les territoires d'outre-mer, au nord ou au sud de la France. Les niveaux de vie les plus faibles sont observés à la Réunion (de 1 150 € à 1300 € par UC) ; viennent ensuite les agglomérations de Lens-Liévin, Valencienne, Béthune et Perpignan où les ressources des habitants n'excèdent pas 1 500 € par mois. Le Grand Avignon, avec près de 1 580 € par mois et par UC, fait également partie des grandes agglomérations françaises les plus défavorisées. Dans la partie sud du territoire national, le niveau de vie du Grand Avignon et sensiblement semblable à celui des agglomérations de Nîmes et Perpignan. Il est plus bas que ceux des métropoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment d'Aix-Marseille.

Des inégalités de revenus importantes

Au sein du Grand Avignon, les 10 % les plus riches gagnent 3,8 fois plus que les 10 % les moins favorisés. Ce rapport fait du Grand Avignon un territoire où les inégalités sont importantes, même si elles sont moins marquées que dans les métropoles d'Aix-Marseille et Montpellier par exemple….qui se répercutent sur la politique de la ville 14,7 % de la population du Grand Avignon vit dans un quartier politique de la ville (QPV). En effet, la détermination de la géographie prioritaire s'appuie sur le critère de concentration urbaine de pauvreté.

Sous-mortalité

Le Grand Avignon, avec un taux de mortalité de 717 pour 100 000 habitants, présente une certaine sous-mortalité par rapport à l'ensemble du territoire national (753 pour 100 000 habitants).Les résultats, variables, du taux de mortalité observés dans les grandes agglomérations françaises peuvent être mis en parallèle avec la situation sociale des populations qui peut entraîner un renoncement plus fréquent aux soins, impactant en partie la mortalité. Aussi, une offre de soins moins développée peut être un élément explicatif de la situation de certaines agglomérations. Enfin, des facteurs environnementaux ou une hygiène de vie moins bonne (comportement alimentaire, sédentarité, etc.) entrent également en ligne de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

compte.

Un territoire bien loti en nombre de médecins

Avec 118 médecins généralistes pour 100 000 habitants, le Grand Avignon apparaît bien loti avec une situation qui s'apparente davantage à celles des métropoles. En ce qui concerne les médecins spécialistes (167 pour 100 000 habitants), l'offre du Grand Avignon est supérieure à la moyenne du panel des grandes agglomérations et se rapproche de celle des métropoles, avec cependant des situations contrastées selon les spécialités. Avec 4,8 consultations par habitant par an, le Grand Avignon affiche un bon niveau de service, supérieur à la moyenne nationale (4,1), à celle du panel (4,5) et même à celle des métropoles (4,6%).

Niveau d'offre en médecins spécialistes

Avec 167 spécialistes pour 100 000 habitants, le Grand Avignon se positionne dans la catégorie des intercommunalités qui présentent que peu de déficit en médecins spécialistes. L'insuffisance du niveau d'offre semble limitée à quelques spécialisations et plus spécifiquement à la gastro-entérologie/hépatologie, à l'ophtalmologie et à la pédiatrie. À l'inverse, le niveau d'offre de certaines spécialités se rapproche ou surpasse celui observé dans les métropoles françaises. C'est le cas de la gynécologie, de la cardiologie et de la radiodiagnostic/imagerie médicale.

En détail

À travers cette publication, l'Aurav fait le point sur les forces, ressources et spécificités du Grand Avignon en matière démographique, sociale, économique, de cadre vie et de santé. Ses caractéristiques sont mises en relation avec les tendances des 37 plus grandes agglomérations accueillant plus de 180 000 habitants et 22 métropoles françaises dont 59 intercommunalités au total. Les périmètres institutionnels des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) ont été retenus comme échelle d'analyse.

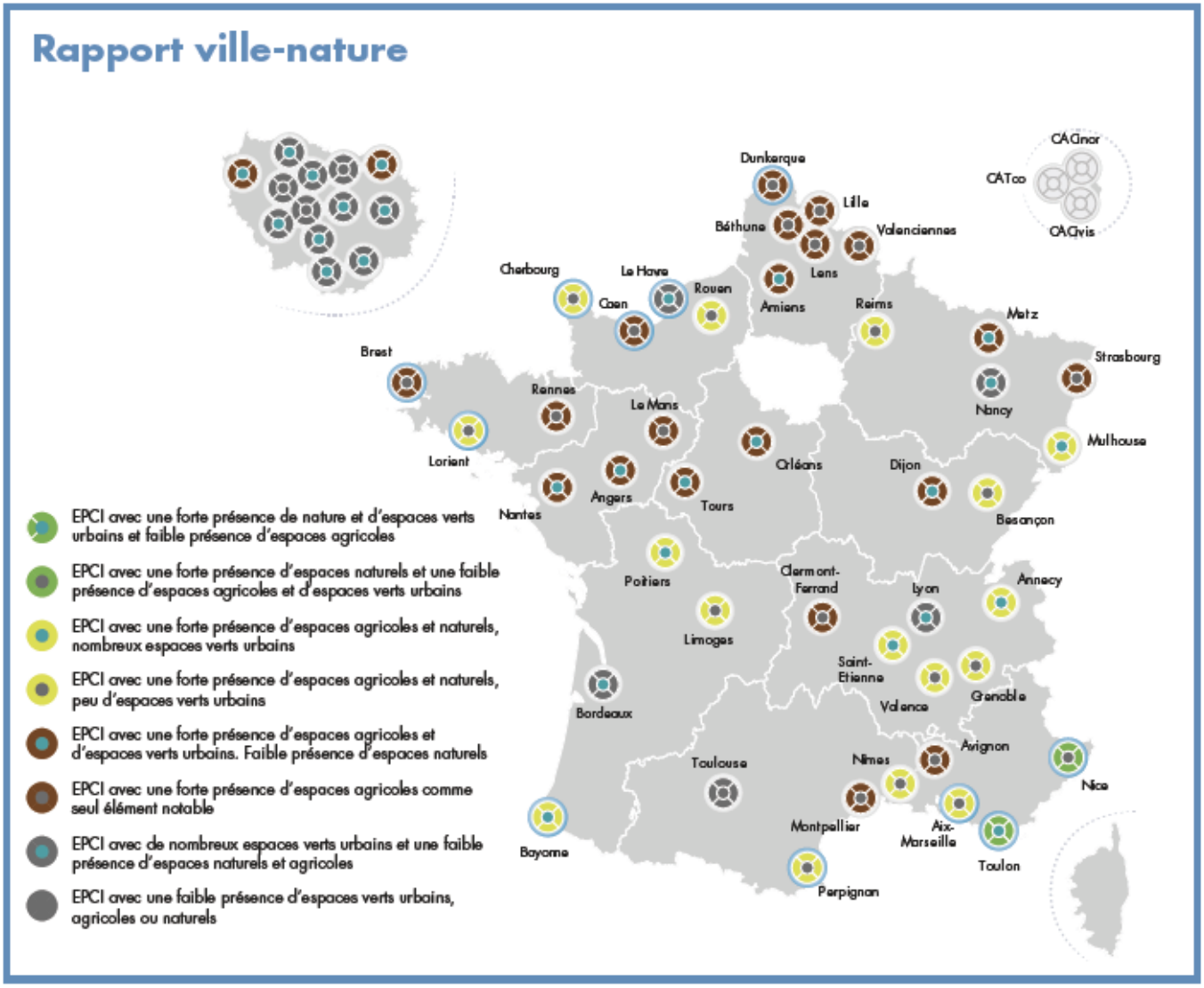
Sources

Les éléments de cette publication menée par l'Aurav sont issus d'Observ'agglo, démarche nationale conduite par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) en lien avec les agences d'urbanisme du réseau, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France Urbaine. Elle a bénéficié du soutien des Ministères de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et solidaire, de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des territoires.

Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav). Direction de la publication : Gilles Perilhou. Réalisation : Marine Kusnierek. 164, avenue de St Tronquet84130 Le Pontet. Juin 2020 www.aurav.org

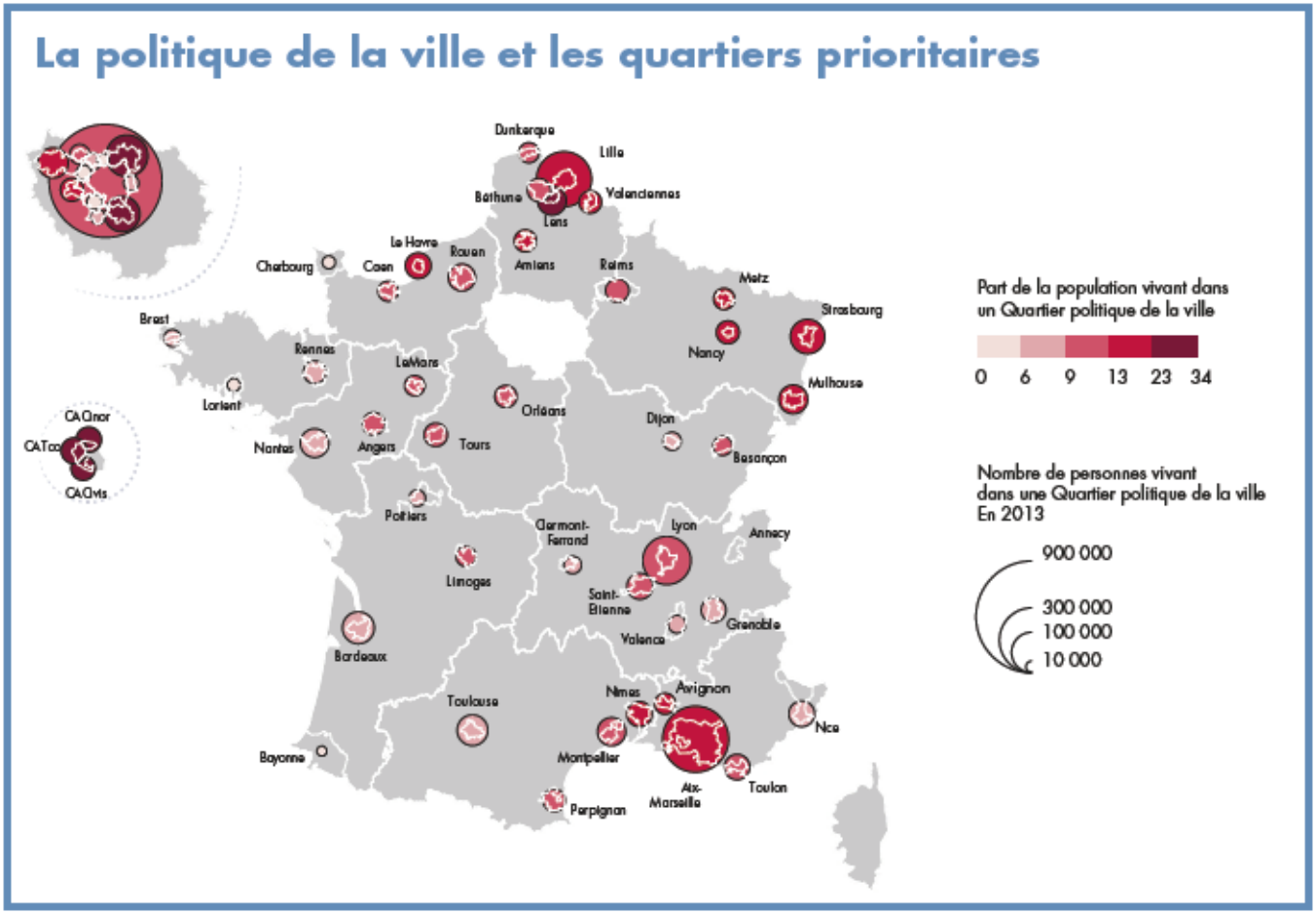
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



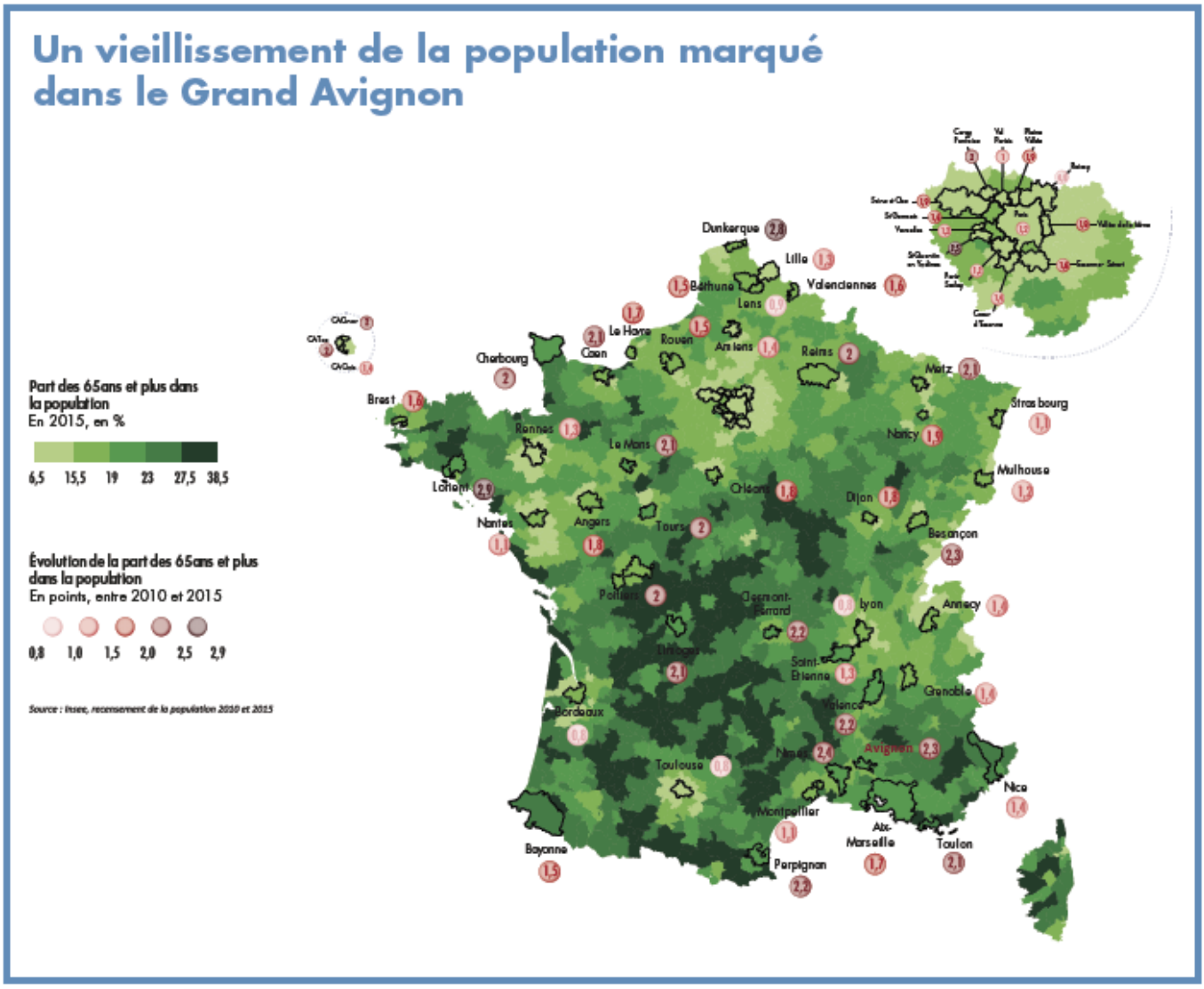
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Stéphane Garcia, 1er vice-président du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



« Ce Scot aura permis de diviser par deux la consommation d'espace pour le développement du bassin de vie d'Avignon. C'était essentiel parce que ça nous met en conformité avec les deux Sraddet Paca et Occitanie (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec lesquels le Scot est en lien. Le Scot nous amène à la sobriété foncière, ce qui était aussi demandé par l'Etat. Il lutte également contre l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et permet ainsi de les protéger et de stopper la création de nouvelles zones commerciales. C'était déjà notre objectif avec la charte d'aménagement commercial car notre bassin de vie est 'suréquipé' en termes d'aménagements commerciaux, zones qui, d'ailleurs, n'ont pas démontré qu'elles créaient de l'emploi. Le Scot est allé plus loin que la charte en précisant qu'à l'intérieur de ces mêmes zones commerciales, comprenant leurs parkings, les extensions de surfaces commerciales qui ne pouvaient aller au-delà de 20 000 m2 avec la charte ne pourront, désormais, excéder les 10 000 m2. Désormais on ne pourra plus créer de zones commerciales sur le bassin de vie d'Avignon. »

■ La particularité du Scot ?

« Le Scot combine des zones très urbanisées comme les villes-centres d'Orange et Avignon, les villes périphériques et les villages ruraux. Son objectif est d'éviter l'étalement tout en s'abstenant d'une trop forte densification des villages ruraux où l'Etat réclamait 25 logements par hectare alors que les maires de ces villages désirent rester à 15, expliquant que le citadin qui vient s'y installer est justement séduit par cette faible densité d'habitat et cette luxuriance de naturalité ou de paysages agraires. Avignon est, par exemple, à 60 logements par hectare, Orange à 45 et les villes périphériques à 35. Le Scot crée la condition de l'accueil des habitants dans un cadre de vie. D'ailleurs, Le Scot du Bassin de vie d'Avignon permet de protéger 98,5% des espaces agricoles et 99% des espaces naturels. »

■ Faire vivre le Scot

« Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans

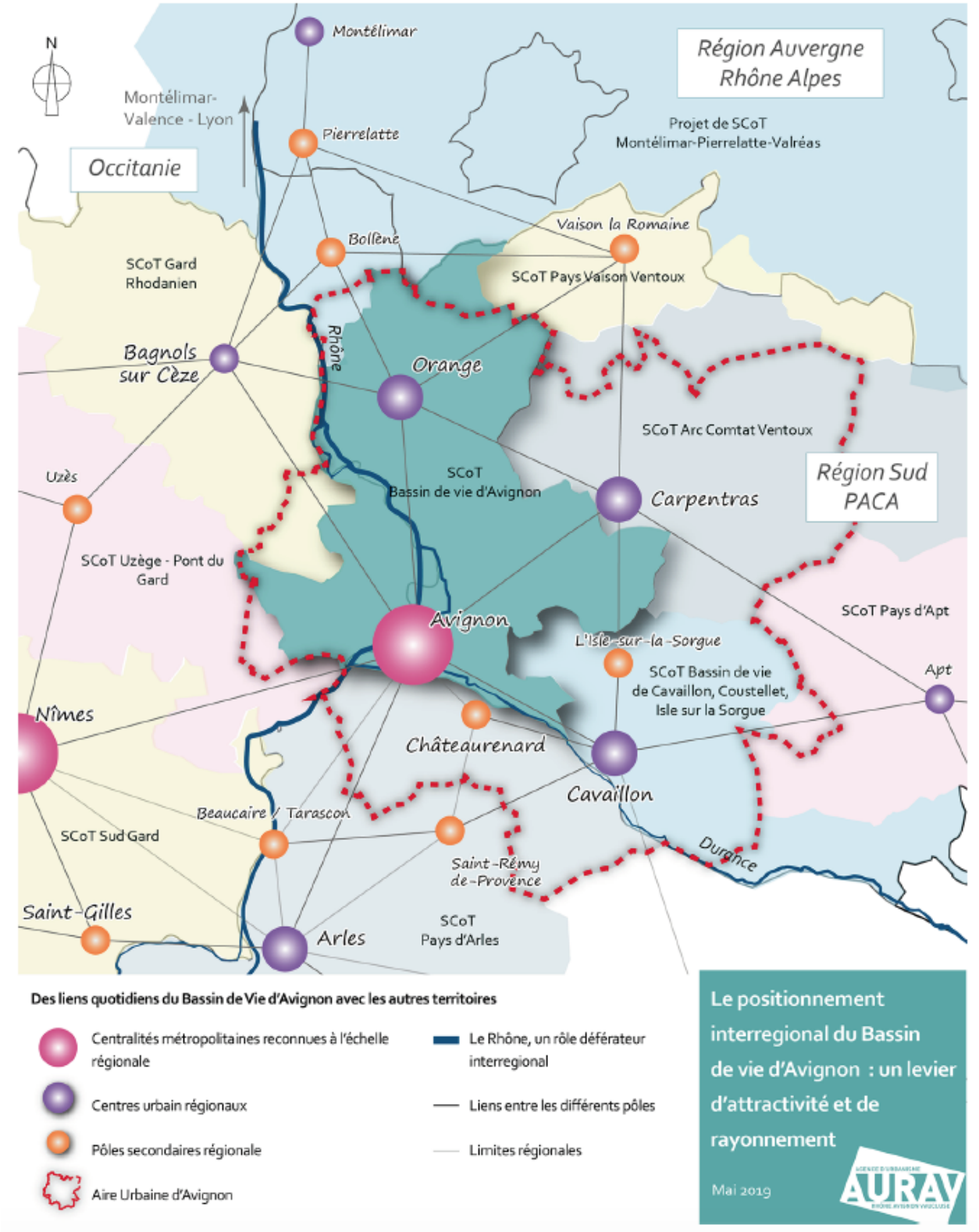
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les porteurs de projets commerciaux, entrepreneuriaux, le consultent avant toute chose, de même que les élus qui sont interpellés par ces mêmes acteurs ou futurs acteurs de développement économique qui proposent de le consulter afin de 'coller' à la réglementation en cours, mais le Scot ce sont surtout des rencontres vivantes. C'est un organisme consultatif et de management car il réunit, de fait, de nombreux élus et notre rôle est de veiller aux bonnes conditions de dialogue commun, de tenir compte de tous les avis pour trouver le meilleur consensus. C'est de la politique à l'état pur. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Gilles Périlhou, directeur de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse)



« C'est le Syndicat mixte –qui est un regroupement d'EPCI (Etablissements public de coopération intercommunale) et de 34 communes – qui porte le Scot (Schéma de cohérence territoriale) et le met en œuvre à travers les PLU (Plans locaux d'urbanisme), dans les politiques publiques et territoriales. Son outil est l'Aurav, ainsi le Syndicat mixte et l'Aurav forment, ensemble, un dispositif permanent d'aménagement du territoire qui suit les tendances démographiques. »

■ L'enjeu

« L'enjeu ? L'animation les échanges permanents entre les élus du territoire sur ces questions d'aménagement et c'est lorsque le Scot est approuvé que tout commence. Il est aussi là pour appuyer les 4 intercommunalités et les 34 communes. La réussite de ce Scot ? Avoir permis une large association, implication et concertation des acteurs institutionnels, des associations et de la société civile. »

■ Potentiel territorial

« Avec ce Scot, les élus se sont mis d'accord sur un vrai projet en le faisant évoluer tant sur la limitation de la consommation de l'espace, de l'urbanisme commercial, de la mise en œuvre des Sraddet (Schémas régionaux d'aménage- ment et de développement durable du territoire), que sur les formes urbaines avec la protection de l'espace agricole et naturel. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

■ Revitalisation des centres urbains

« Egalement, le Scot inscrit comme principe la revitalisation des centres-villes et villageois et les centralités de quartier. Pour cela, il interdit toute création de zones commerciales et toute extension de celles existantes. Nous sommes désormais dans la maîtrise de l'urbanisation, dans le renouvellement urbain, tout en trouvant un équilibre entre les besoins en développement économique et de logement, selon les tendances démographiques, tout en préservant le cadre de vie et l'environnement. »